



## **Denrées alimentaires et objets usuels – généralités**

### **Le nouveau coronavirus peut-il être transmis par les aliments, l'eau potable, les jouets, les emballages ou d'autres objets de la vie courante ?**

À l'heure actuelle, on n'a fait état d'aucun cas de transmission du nouveau coronavirus à l'être humain via les aliments, l'eau potable ou les objets de la vie courante.

### **Quelles sont les précautions à prendre si je reçois des invités pour un repas ?**

Les précautions les meilleures et les plus importantes sont les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP :

- Portez un masque lorsqu'il n'est pas possible de respecter les distances.
- Évitez les poignées de main et renoncez aux accolades et aux embrassades.
- Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon plusieurs fois par jour.
- Toussez et éternuez dans un mouchoir ou dans le creux de votre coude.
- Lavez-vous toujours les mains après avoir toussé ou éternué.

Toute la liste des règles est disponible ici : <https://ofsp-coronavirus.ch/>.

### **La fondue au fromage, la fondue chinoise et autres plats de ce genre constituent-ils un danger par rapport au nouveau coronavirus ?**

Non, le non-respect des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP représente le principal danger. Voir <https://ofsp-coronavirus.ch/>.

Il n'est pas nécessaire de prévoir des caquelons, casseroles ou autres récipients séparés. Inutile de tremper la fourchette à fondue dans de l'eau-de-vie ou un autre alcool. Les produits crus ne présentent aucun danger à l'égard du nouveau coronavirus. Il faut toutefois respecter les règles d'hygiène en cuisine en raison des autres germes (<https://savourensecurite.ch/>).

### **Quelles sont les règles à respecter dans un restaurant ou un bar ?**

Des règles différentes s'appliquent en fonction du canton, de l'établissement et du plan de protection. Renseignez-vous auprès de l'exploitant de l'établissement, qui est chargé d'informer les clients des mesures en vigueur, comme la collecte des coordonnées.

